

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONDO MID CAP EUROPA 90 FEBBRAIO 2015 (FR0012097293)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est investi en actifs dits «actions» et en actifs dits «de taux» (y compris à caractère spéculatif). L'investissement en actifs «actions» a pour objectif de profiter partiellement sur un horizon de 5 ans, à compter du jour ouvré suivant la date de fin de la période de commercialisation, de l'évolution (à la hausse comme à la baisse) d'actions européennes, au travers d'une exposition directe ou indirecte à un portefeuille dynamique d'actions de sociétés européennes de moyenne capitalisation et à différents investissements tactiques ayant pour objectif de surperformer l'indice Stoxx Europe Mid 200 (indice composé d'un nombre fixe de sociétés représentant les entreprises de moyenne capitalisation en Europe). L'investissement en actifs «de taux» a pour objectif d'obtenir, à l'échéance, le 24/02/2020, une valeur liquidative au moins égale à 90% de la Valeur Liquidative de Référence (la «VLR»). L'ajustement de la proportion de ces actifs au sein du portefeuille est fonction de la marge rendue disponible une fois pris en compte l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à 90% de la VLR à la Date d'Echéance. Le porteur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être supérieur à 10% dans le cas où l'objectif d'investissement en actifs «actions» et/ou «de taux» ne seraient pas atteint, et notamment dans le cas où divers événements de crédit affecteraient l'émetteur d'un ou plusieurs actifs «de taux».

Caractéristiques essentielles du FCP : L'actif «actions» est composé d'un portefeuille dynamique d'actions de sociétés de moyenne capitalisation ayant leur siège social en Europe (géographique) sélectionnées par le gestionnaire financier et de différents investissements tactiques ayant pour objectif de surperformer l'indice Stoxx Europe Mid 200. Il peut être investi en instruments financiers à terme et/ou en actions et/ou en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA.

L'actifs «de taux» sont notamment composés d'OPC, de produits de taux, de titres de créance français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat de l'OCDE et/ou émis par un émetteur supranational et/ou privé dont des titres émis ou garantis par les sociétés du Groupe BNP Paribas et/ou émis ou garantis par le Trésor italien. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur. Les obligations et titres de créances négociables bénéficieront lors de leur acquisition d'une notation minimale émission «Investment Grade» ou «High Yield» - En vue de respecter les contraintes de l'objectif et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en actifs «de taux», dans ce cas le FCP ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur de l'actif «actions». La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'à la fin de sa commercialisation. Les souscriptions sont retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux, déduction faite de la commission de souscription et le cas échéant des frais propres au cadre d'investissement du FCP. Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. A l'issue de la période de commercialisation du FCP, soit le 06/02/2015 à 13h (heure de Paris) (sauf en cas de fermeture anticipée de la période de commercialisation dans les conditions définies au Prospectus du FCP), les demandes de souscription ne seront plus acceptées. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 24/02/2020.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'horizon d'investissement, l'investissement en actifs actions, et le risque de perte d'une partie du capital justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,55% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

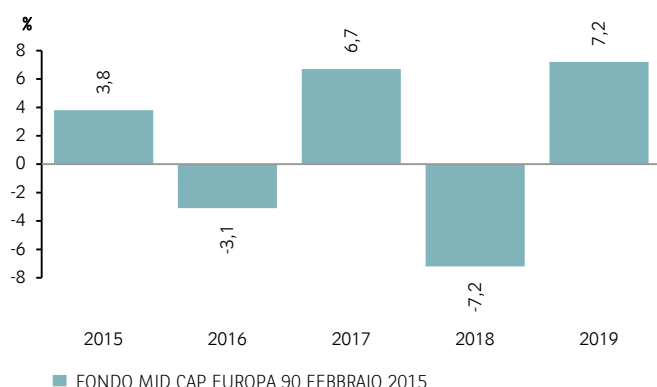
Les frais d'entrée ne sont pas applicables aux souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 3 octobre 2014 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

